

Conférence Territoriale de la Jeunesse

Séance plénière du 18 octobre 2017

Le CESER accueille favorablement la mise en place de cette instance de concertation intéressant la politique publique en direction des jeunes, tout en soulignant la diversité qui caractérise cette population. Il formule néanmoins quelques questions et suggestions à la fois sur les objectifs de cette Conférence Territoriale de la Jeunesse et sur sa composition.

Une initiative bienvenue mais qui appelle à être enrichie et précisée.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine accueille favorablement la mise en place de cette « Conférence Territoriale de la Jeunesse », laquelle s'inscrit dans le prolongement des mesures déjà adoptées par le Conseil régional en direction de la jeunesse depuis 2016¹.

Cette initiative répond, au moins partiellement, aux dispositions prévues par l'article 54 de la loi n°2017-86 du 27 janvier dernier relative à l'égalité et à la citoyenneté, stipulant que « *les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'État, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes les représentants de la société civile et les pouvoirs publics.* ».

Dans cet esprit, le CESER prend acte des objectifs et/ou missions dévolues à cette instance de dialogue et de concertation, composée de 120 membres répartis en trois collèges (jeunes, institutionnels, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire).

S'agissant des objectifs, il considère l'opportunité pour cette instance de constituer un espace d'échange et de transfert d'expériences diversifiées portant sur l'implication citoyenne des jeunes dans les territoires Nouvelle-Aquitaine (exemples : conseil régional des jeunes de l'ex-région Limousin, initiative « les jeunes rencontrent les élus » portée par la Ligue de l'Enseignement...). Par ailleurs, le CESER estime que le rôle confié à la Conférence de co-évaluation des politiques de jeunesse avec les bénéficiaires mérite d'être clarifié. Si la *participation* des acteurs représentés au sein de la Conférence à l'évaluation des politiques publiques intéressant la jeunesse est tout à fait pertinente, le CESER s'interroge sur les contours de la mission d'évaluation qui pourrait lui être confiée, en cohérence avec la mission confiée à la Commission régionale d'Évaluation des Politiques Publiques.

S'agissant de la composition, le CESER appelle quelques précisions sur les modalités de désignation des représentants des jeunes appelés à siéger dans le 1^{er} collège (par tirage au sort ? Par appel à candidatures ? Par les responsables d'établissements ?). Il s'interroge sur la nature de certaines représentations inscrites dans le 3^{ème} collège (« jeunes chambres consulaires » ?). Il suggère plutôt au Conseil régional d'étoffer la représentation des acteurs culturels et d'y ajouter des représentants du secteur sportif et de la santé (ex : IREPS). Enfin, il regrette l'absence de référence dans cette délibération à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), celle-ci étant amenée à porter l'animation opérationnelle du collège « jeunes ». Le CESER rappelle à ce propos la ré-adhésion récente du Conseil régional à cette association nationale.

¹ Notamment règlement d'intervention « projets éducatifs jeunesse », règlement d'intervention « mobilité collective », nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse

Au-delà de cette démarche, le CESER considère que la mise en place de la Conférence Territoriale de la Jeunesse pourrait offrir l'occasion d'un processus élargi de dialogue structuré, Ce processus n'a de sens que s'il prend en compte les multiples expériences existantes de dialogue entre jeunes et institutions sur l'ensemble du territoire néo-aquitain². Le CESER souligne l'opportunité de mise en place de la Conférence territoriale de la jeunesse pour favoriser ces échanges et associer tous ceux qui expérimentent et qui ne seront pas directement représentés dans la nouvelle instance, notamment en s'appuyant sur ses commissions thématiques.



Proposition de la commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteuse : Éliane FOSSÉ



Vote sur l'avis du CESER
« Conférence territoriale de la jeunesse »

182 votants
182 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

² Cf. à ce sujet l'avis rendu par l'ex CESER du Limousin sur « [La participation des jeunes à la vie publique régionale](#) », adopté le 13 octobre 2015.